

ANNEXE .BIBLE - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .BIBLE

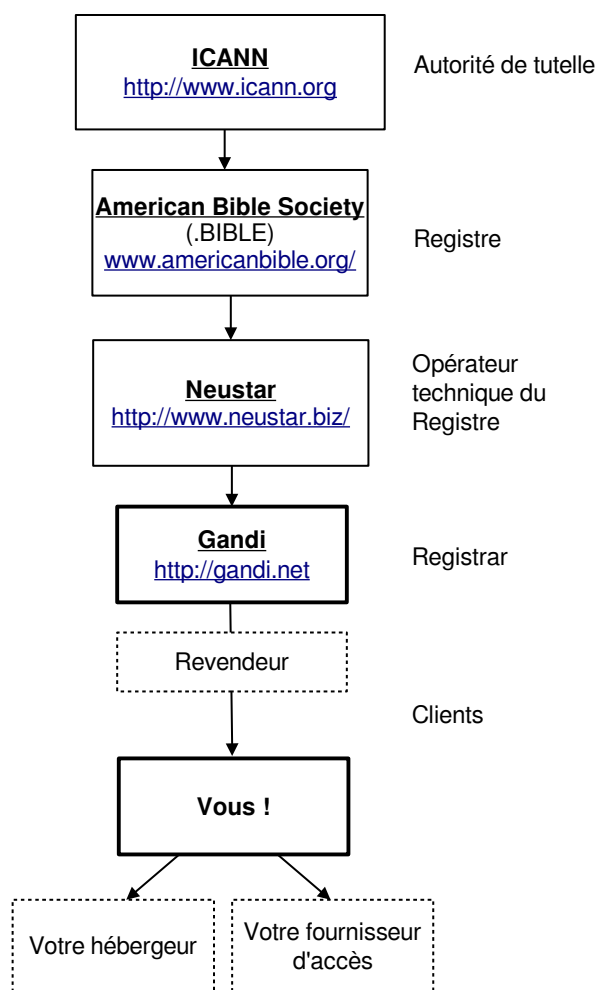
version 1.0 du 8 mars 2016

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BIBLE supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .BIBLE.1. Autorité de tutelle et Registre

.BIBLE est une extension générique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .BIBLE :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .BIBLE.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BIBLE Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BIBLE, définies par l'ICANN et Neustar, consultables aux adresses suivantes :

- Règles et conditions d'American Bible Society : <http://NIC.Bible/policy>

- Politiques de l'ICANN :

<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BIBLE. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .BIBLE est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bible>

Vous acceptez en outre d'être lié par les règles du lancement initial du .BIBLE applicables, notamment, à toute période Sunrise ou d'enregistrement restreint, et par les mécanismes de règlement des litiges quant à tout enregistrement effectué lors de ces périodes, qu'ils soient mis en place par le Registre ou par l'ICANN.

Article .BIBLE.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .BIBLE se déroulera en deux phases : Sunrise et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 6 janvier au 5 février 2016. L'ouverture générale est prévue pour le 8 mars 2016. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .BIBLE.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/bible/info>

Les .BIBLE sont ouverts à tous.

Article .BIBLE.5. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant au moins 90 jours à compter de l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de

confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture générale par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture générale, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture générale.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture générale et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .BIBLE.6. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bible> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

Article .BIBLE.7. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de un (1) à dix (10) ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale.

Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .BIBLE.8. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/bible>

Article .BIBLE.9. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication notamment dans une base de données [Whois](#), la modification et tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, ses agents et personnes désignées conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre : <http://www.nic.bible/uploads/dotBible-privacy-policy.pdf>

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre puisse ponctuellement utiliser les données collectées aux fins d'analyse statistique internes à condition que ces analyses ne dévoilent pas lesdites données à caractère personnel et que cet utilisation soit conforme à la politique de traitement des données à caractère personnel du Registre.

Article .BIBLE.10. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .BIBLE, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .BIBLE.11. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .BIBLE.12. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .BIBLE.13. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .BIBLE.14. Vos déclarations et garanties

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes et à jour, que Vous corrigerez à tout moment au cours de la période d'enregistrement d'un nom de domaine si l'une de ces informations venait à changer ;
- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure, telle qu'édictée par le Registre et l'ICANN comme l'Uniform Domain name Resolution Policy (UDRP) et/ou l'Uniform Rapid Suspension (URS).

Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre, y compris :

- les standards opérationnels, règles, procédures, pratiques et le contrat de Registre du .BIBLE, conformément aux règles, standards procédure et pratiques de l'ICANN ;
- les engagements d'intérêt public (*Public Interest Commitments* ou « PIC »), définis par la Spécification 11 du contrat de Registre du .BIBLE et les clauses de sauvegarde du Government Advisory Committee (« GAC »),
- le Code de conduite du .BIBLE tel que publié et mise à jour à l'adresse suivante : <http://NIC.Bible/policy>

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre, son opérateur technique et leurs sous-traitants, ainsi que leurs filiales, actionnaires, administrateurs, directeurs, employés, sociétés affiliées, comptables, avocats, assureurs, agents, leurs prédécesseurs, successeurs et cessionnaires contre tous recours, plaintes, demandes, pertes, coûts, dépenses et responsabilités, connues ou inconnues, découlant ou en quelque relation avec Votre enregistrement d'un

nom de domaine.

Cette obligation de garantie survit au terme du présent contrat survenu pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .BIBLE.15. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- pour empêcher toute responsabilité, civile ou pénale, du Registre, ses affiliés, responsables, directeurs et employés ;
- en application du présent contrat, du Code de conduite du .BIBLE et de la politique d'utilisation acceptable du .BIBLE ;
- pour non paiement des frais au Registre ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar,
- en cas de violation du Code de conduite du .BIBLE.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre ne peut être tenu responsable de toute perte résultant des procédures relatives aux règles d'ouvertures, notamment à la période de Sunrise, y compris :

- de la capacité ou incapacité d'une personne à obtenir un nom de domaine durant ces périodes,
- de l'issue de tout litige portant sur un enregistrement.

- fin de l'annexe .BIBLE -